

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2007

Monsieur le Maire demande une suspension de séance afin de procéder à la remise de la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale à Mme Nicole Trézières et Monsieur Christian Le Chaponnier.

Monsieur le Maire annonce la reprise de la séance.

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2006.**

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2006 est adopté par 25 voix pour (ID Commune [23], En Avant Pour Houilles[2]) et 6 abstentions (Agir Pour Houilles [5], Mme Sellin-Catta [1]). Madame Tonon-Estaran ne participe pas au vote du procès-verbal.

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour modifier l'ordre du jour comme suit :*

*- Remplacement du point III.3 : "ADMINISTRATION GENERALE – Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre de la commission Equipement – Travaux – Urbanisme – Environnement – Désignation de son remplaçant"*

*Par "ADMINISTRATION GENERALE – Commission Culture – Animation – Loisirs : Désignation d'un membre supplémentaire"*

*- Remplacement du point III.10 : "ADMINISTRATION GENERALE – Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre au Conseil d'Ecoles (Ferdinand Buisson) – Désignation de son remplaçant"*

*Par "ADMINISTRATION GENERALE – Membre suppléant du Conseil d'Ecole Ferdinand Buisson : démission de Madame Vallet épouse Gnaoua et élection de son remplaçant"*

*- Ajout du point II.10bis : "ADMINISTRATION GENERALE – Décès de Monsieur Luc Wehrey - Membre titulaire du Conseil d'Ecole Ferdinand Buisson : désignation de son remplaçant"*

*Les membres du Conseil municipal acceptent cette modification.*

## **III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1 - Décès de Monsieur Luc Wehrey - Conseiller Municipal - Installation de son remplaçant**

Compte tenu du décès de Monsieur Luc Wehrey, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Martine Tonon-Estaran est la suivante de la liste ID Commune.

Monsieur le Maire déclare Madame Martine Tonon-Estaran installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal et lui souhaite la bienvenue.

#### **2 - Décès de Monsieur Luc Wehrey – Délégué titulaire de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine – Désignation de son remplaçant**

Madame Nicole Adato est candidate

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 23

Madame Nicole Adato obtient 23 voix

Madame Nicole Adato ayant obtenu la majorité des voix est élue. En conséquence, la Ville proposera Madame Nicole Adato comme membre titulaire à la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine.

#### **3 - Culture – Animation – Loisirs : Désignation d'un membre supplémentaire**

Madame Martine Tonon-Estaran est candidate

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Madame Martine Tonon-Estaran obtient 24 voix

Madame Martine Tonon-Estaran ayant obtenu la majorité des voix est élue membre titulaire à la Commission Culture – Animation – Loisirs.

#### **4 - Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre du Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance – Désignation de son remplaçant**

Madame Martine Tonon-Estaran est candidate

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Madame Martine Tonon-Estaran obtient 24 voix

Madame Martine Tonon-Estaran ayant obtenu la majorité des voix est élue membre du Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance.

#### **5 – Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres – Désignation de son remplaçant**

Monsieur François Heurtel est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Monsieur François Heurtel obtient 24 voix

Monsieur François Heurtel ayant obtenu la majorité des voix est élu membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres.

#### **6 - Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre de la Commission Circulation – Désignation de son remplaçant**

Monsieur François Heurtel est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Monsieur François Heurtel obtient 24 voix

Monsieur François Heurtel ayant obtenu la majorité des voix est élu membre de la Commission Circulation.

#### **7 – Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation de son remplaçant**

Madame Françoise Teneau est candidate

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Madame Françoise Teneau obtient 24 voix

Madame Françoise Teneau ayant obtenu la majorité des voix est élue membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

#### **8 – Décès de Monsieur Luc Wehrey – Membre de la Commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégué d'un service public – Désignation de son remplaçant**

Monsieur François Heurtel est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Monsieur François Heurtel obtient 24 voix

Monsieur François Heurtel ayant obtenu la majorité des voix est élu membre de la Commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégué d'un service public.

#### **9 - Remplacement d'un membre à la Commission d'Attribution des Logements de Fonction aux Enseignants – Désignation de son remplaçant**

Monsieur François Heurtel est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Monsieur François Heurtel obtient 24 voix

Monsieur François Heurtel ayant obtenu la majorité des voix est élu membre de la Commission d'Attribution des Logements de Fonction aux Enseignants.

#### **10 – Membre suppléant du Conseil d'Ecole Ferdinand Buisson : démission de Madame Vallet épouse Gnoua et élection de son remplaçant**

Monsieur Michel Mossant est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Monsieur Michel Mossant obtient 24 voix

Monsieur Michel Mossant ayant obtenu la majorité des voix est élu membre suppléant au Conseil d'Ecole de l'école Ferdinand Buisson.

#### **10bis – Décès de Monsieur Luc Wehrey - Membre titulaire du Conseil d'Ecole Ferdinand Buisson : désignation de son remplaçant**

Madame Christelle Gnaoua est candidate

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 24

Madame Christelle Gnaoua obtient 24 voix

Madame Christelle Gnaoua ayant obtenu la majorité des voix est élue membre titulaire au Conseil d'Ecole de l'école Ferdinand Buisson.

#### **11 – Décès de Monsieur Luc Wehery – Membre suppléant au Conseil d'Ecoles (Guillaume et Jean Détraves) – Désignation de son remplaçant**

Monsieur Jean-Louis Revert est candidat

Les scrutateurs sont : Mme Françoise Teneau et M. Eric Bardin

Nombre de votants : 24

Les groupes APH (5), EAPH (2) et CSC (1) ne participent pas au vote

Exprimés : 23 plus 1 blanc

Monsieur Jean-Louis Revert obtient 23 voix

Monsieur Jean-Louis Revert ayant obtenu la majorité des voix est élu membre suppléant au Conseil d'Ecole de l'école Guillaume et Jean Détraves.

## RESSOURCES HUMAINES

### 12 – Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
Agent d'animation qualifié	22	23	01/02/2007

### 13 – Révision du tableau des effectifs – Suppression de postes

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de supprimer comme suit du tableau des effectifs des emplois permanents, les postes qui ne se justifient plus :

Grades	Ancien effectif	Effectif proposé	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique	7 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,5 %) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 14h/sem. (70 %) 1 à 13h/sem. (65 %) 1 à 9h/sem. (45 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50 %)	5 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,5 %) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 9h/sem. (45 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50 %)	01/02/2007
Adjoint administratif	24	21	01/02/2007
Technicien supérieur en chef	5	4	01/02/2007
Agent technique en chef	8	6	01/02/2007
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	01/02/2007
Puéricultrice de classe normale	4	3	01/02/2007
Éducateur de jeunes enfants	4	3	01/02/2007
Psychologue de classe normale	2	1	01/06/2007

## FINANCES

### 14-15-16 – Budget Primitif 2007

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Bardin, de Madame Sellin-Catta, de Monsieur Duclos et de Monsieur Mossant, la séance du Conseil municipal est interrompue à 23h02 afin d'examiner les amendements présentés par Monsieur Bardin. Reprise de la séance du Conseil municipal à 23h12.

Monsieur le Maire donne lecture des deux amendements proposés par Monsieur Eric Bardin.

#### Amendement n° 1 :

Pour respecter la légalité et les conventions signées antérieurement concernant la ZAC Eglise, il est demandé de procéder à une réduction de 160 000 € au code antenne 3101 (voirie) pour les dépenses et à une réduction d'un montant équivalent des recettes d'emprunts.

L'amendement n° 1 est mis au vote, le Conseil municipal décide de le rejeter par **26 voix contre** l'amendement (ID Commune [24], En Avant Pour Houilles[2]) et **6 voix pour** l'amendement (Agir Pour Houilles [5], Mme Sellin-Catta [1]).

#### Amendement n° 2 :

En vue d'impulser un véritable mouvement de construction de petites unités de logement social et de permettre plus rapidement aux 600 familles demandeuses d'accéder à un logement décent, nous demandons d'augmenter le montant de la somme consacrée à acheter des terrains pour faire des petites opérations de ce type de 800 000 à 1 600 000 €, donc d'affecter d'un montant de 2 400 000 € la ligne antenne 3105 service 35 fonction 821 article 211 page 18 du document explicatif budget primitif 2007 et de procéder à l'équilibrage correspondant des recettes d'investissement en emprunt.

Après intervention de Monsieur Bardin, l'amendement n° 2 est rejeté par **26 voix contre** l'amendement (ID Commune [24], En Avant Pour Houilles[2]) et **6 voix pour** l'amendement (Agir Pour Houilles [5], Mme Sellin-Catta [1]).

Il est procédé au vote du budget primitif 2007 pour la Ville, l'Assainissement et le SSIAD par chapitre budgétaire.

### VILLE – Budget Primitif 2007

#### a) INVESTISSEMENT

##### a1) Dépenses chapitres hors opérations 8.950.330 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
020	Dépenses imprévues	498.690	498.690	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.000	1.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
16	Emprunts et dettes assimilés	2.124.200	2.124.200	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
20	Immobilisations incorporelles	409.400	409.400	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
21	Immobilisations corporelles	2.618.330	2.618.330	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
23	Immobilisations en cours	3.298.710	3.298.710	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	

a2) Dépenses opérations 4.608.200 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
012	Ecole Kergomard	148.000	148.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
030	Mini-crèche rue Molière	135.000	135.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
032	Aménagement crèche C. de Gaulle	350.200	350.200	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
040	Extension gymnase Guimier	250.000	250.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
041	Gymnase Ostermeyer	30.000	30.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
052	Graineterie	1.360.000	1.360.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
054	Conservatoire	180.000	180.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
063	Travaux Eglise Saint Nicolas	200.000	200.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
070	Circulation douce	150.000	150.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
071	Aménagement RD 308	395.000	395.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
074	Ilot Voltaire	530.000	530.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
075	Rue du 4 Septembre	880.000	880.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	

a3) Recettes chapitres hors opérations 13.296.530 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.046.800	1.046.800	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
13	Subventions d'investissement reçues	81.950	81.950	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
16	Emprunts et dettes assimilés	8.843.000	8.843.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
021	Virement de la Section de Fonction.	1.860.000	1.860.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
024	Produits cessions d'immobilisation	813.000	813.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	651.780	651.780	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)

a4) Recettes opérations 262.000 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
070	Circulation douce	20.000	20.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
071	Aménagement RD 308	180.000	180.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
074	Ilot Voltaire	26.000	26.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
075	Rue du 4 Septembre	36.000	36.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	

b) FONCTIONNEMENT

b1) Dépenses 33.185.170 €

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
011	Charges à caractère général	8.273.447	8.273.447	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
012	Charges de personnel	18.833.202	18.833.202	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
65	Autres charges de gestion courante	1.678.555	1.678.555	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
6574	Crédits de subvention	565.166	565.166	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
014	Atténuation de Produits	280.100	280.100	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
66	Charges financières	530.990	530.990	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
67	Charges exceptionnelles	262.000	262.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
68	Dotation aux amort. et aux provis.	100.000	100.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
022	Dépenses imprévues	149.930	149.930	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)

023	Virement à la Section d'Invest.	1.860.000	1.860.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	651.780	651.780	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)

**b2) Recettes 33.185.170 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
70	Produits des services	3.444.600	3.444.600	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
73	Impôts et taxes	19.354.100	19.354.100	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
74	Dotations, subventions et particip.	9.694.410	9.694.410	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	
75	Autres produits de gestion courante	611.460	611.460	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
013	Atténuation de charges	72.400	72.400	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
77	Produits exceptionnels	7.200	7.200	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)
78	Reprises sur amortissements	1.000	1.000	24 (ID Commune)	6 (5 - APH + 1 - Mme Sellin-Catta)	2 (EAPH)

Le Budget Primitif 2007 de la Ville est adopté.

**ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2007**

**a) INVESTISSEMENT**

**a1) Dépenses 1.530.000 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilés	23.600	23.600	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
23	Immobilisations en cours	1.500.000	1.500.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
020	Dépenses imprévues	6.400	6.400	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**a2) Recettes 1.530.000 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
10	Dotations	129.900	129.900	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
13	Subventions d'investissement reçues	360.000	360.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
16	Emprunts et dettes assimilés	760.000	760.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
28	Amortissements	280.100	280.100	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**b) EXPLOITATION**

**b1) Dépenses 381.600 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
011	Charges à caractère général	98.350	98.350	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
65	Charges de gestion courante	250	250	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
66	Charges financières	1.400	1.400	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
67	Charges exceptionnelles	700	700	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
68	Amortissements	280.100	280.100	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
022	Dépenses imprévues	800	800	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**b2) Recettes 381.600 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
70	Produits d'exploitation – Vente de produit	268.700	268.700	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
74	Subventions d'exploitation	100.900	100.900	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
77	Produits exceptionnels	12.000	12.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

Le Budget Primitif 2007 de l'Assainissement est adopté.

**a) INVESTISSEMENT****a1) Dépenses 2.600 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
21	Immobilisations corporelles	2.600	2.600	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**a2) Recettes 2.600 €**

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
28	Amortissements	2.600	2.600	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**b) FONCTIONNEMENT****b1) Dépenses 579.637 €**

Groupe fonctionnel	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
011	Dépenses afférentes à l'exploitation	39.000	39.000	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
012	Dépenses afférentes au personnel	524.392	524.392	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)
016	Dépenses afférentes à la structure	16.245	16.245	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

**b2) Recettes 579.637 €**

Groupe fonctionnel	Libellé	Propositions du Maire en €	Vote Conseil Municipal en €	Vote pour	Vote contre	Abstention
017	Produits de la tarification	579.637	579.637	24 (ID Commune) + 2 (EAPH)	1 (Mme Sellin-Catta)	5 (APH)

Le Budget Primitif 2007 du SSIAD est adopté.

**URBANISME**

**17 – ZAC dite du quartier de l'Eglise – Retrait de la délibération n° 06/271 : "Urbanisme – ZAC dite du quartier de l'Eglise – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le cinquième avenant à la convention d'aménagement ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre"**

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières, Madame Sellin-Catta et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à retirer la délibération n° 06/271 du 02 octobre 2006.

*Après interventions de Messieurs Boivin, Revert et Duclos, la séance est suspendue à 0h05.*

*La séance reprend à 0h23.*

**18 – ZAC dite du quartier de l'église – Approbation du 5<sup>ème</sup> avenant – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le 5<sup>ème</sup> avenant à la convention d'aménagement ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre**

Après interventions de Monsieur le Maire, Monsieur Boivin, Mesdames Trézières et Sellin-Catta, le Conseil Municipal décide, par **26 voix pour** (ID Commune [24], En Avant Pour Houilles[2]) et **6 voix contre** (Agir Pour Houilles [5], Mme Sellin-Catta [1]), d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cinquième avenant à la convention d'aménagement, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

**IV- QUESTIONS ORALES :****Question orale de Madame Sellin-Catta :**

*Monsieur le Maire,*

*Vu l'heure tardive, j'accepte que la question écrite que j'ai posée soit remise au prochain conseil municipal pour libérer tout le monde. C'est une question importante. C'est une proposition.*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

Je vais vous répondre, vous ne direz pas que je ne vous ai pas répondu. En ce qui concerne la question que vous avez posée, je n'avais pas l'intention d'y répondre ce soir. J'avais l'intention de prendre un peu de temps pour y répondre car le règlement intérieur dit que les questions orales ne doivent pas contenir des imputations d'ordre personnel. Or je n'ai pas eu le temps de voir les élus dont vous parlez. Je tiens à leur en parler avant de faire la réponse. N'ayez aucune crainte il y aura une réponse.

**Question orale du groupe Agir pour Houilles :**

*Monsieur le Maire,*

*Les services municipaux de Houilles employaient en 2005 l'équivalent temps plein de 18 personnes handicapées soit 3,47% de l'effectif (2,48% en 2002). Le devoir de solidarité nous impose de ne pas laisser sur la touche ceux qui cumulent à la fois poids du handicap, chômage et sentiment d'exclusion. Pour inciter les administrations à se montrer plus généreuses, la loi du 5 février 2005 fait obligation aux employeurs publics de compter au minimum 6% de personnes handicapées dans leurs effectifs sous peine de se voir infliger, comme le secteur privé, une lourde pénalité égale à 600 fois le SMIC horaire chaque année par personne manquante. Quelle politique d'emploi avez-vous adoptée pour parvenir dans les meilleurs délais au chiffre imposé et permettre ainsi à plus d'une dizaine de personnes de retrouver une vie plus normale?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

Chers Collègues,

L'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les services municipaux fait partie des objectifs prioritaires de la

municipalité. Nous avons augmenté de 2,48 à 3,47 % en trois ans, vous l'avez souligné.

Nous saisissons toutes les opportunités au sein de la collectivité pour accueillir des agents handicapés dès qu'un poste correspondant au profil d'un candidat se libère.

La Ville a mis en accessibilité personnes à mobilité réduite les bâtiments municipaux ce qui n'était pas le cas avant (Hôtel de Ville, CCAS....) bien avant la Loi du 11 février 2005 pour éviter les discriminations liées au handicap. Car c'est bien de créer des emplois, encore faut-il que les handicapés puissent parvenir à leur lieu de travail. A l'Hôtel de Ville, lorsque nous avons créé un ascenseur, certains dans cette enceinte ont estimé qu'il défigurait le bâtiment. Depuis, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les mères de famille apprécient la présence de cet ascenseur qui n'a rien défiguré du tout.

La Ville participe également au financement des travaux de mise aux normes PMR de la gare. Il est en effet important que les agents handicapés puissent venir travailler à la mairie en utilisant les transports collectifs. Les personnes handicapées selon la loi mais aussi les personnes à mobilité réduite, les personnes avec un handicap occasionnel, les mères et pères de famille avec landau sont concernés.

L'obligation d'emploi des personnes handicapées instituée par la loi du 10 juillet 1987 a été mise en place afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Jusqu'à cette année, aucun dispositif incitatif n'était prévu par le législateur dans le secteur public pour atteindre le taux d'emploi prévu par ce dispositif (6 % des effectifs totaux), alors qu'un tel mécanisme existe pour le secteur privé.

La loi du 11 février 2005 qui a créé par son article 36 un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le décret du 3 mai 2006 relatif à ce fond en confie la gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations et complète le dispositif législatif.

En vertu de ces textes, les collectivités territoriales employant au moins 20 agents (à équivalent temps plein) doivent verser à ce fonds, chaque année à partir de 2006, une contribution proportionnelle aux effectifs manquants au regard de l'obligation d'emploi de 6 %. Les effectifs manquants seront déterminés en tenant compte du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectivement rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, des dépenses destinées à l'insertion des agents handicapés dans la collectivité concernée et des travaux confiés aux centres d'aides par le travail ou aux entreprises adaptées au cours de l'année (par exemple, le CAT La Montagne pour la soirée des nouveaux bacheliers le 24 novembre 2006 ou les CAT Flavien, Blanchissage Avenir APEI et Papillons blancs pour les travaux de blanchisserie de cette collectivité).

Cette contribution s'est élevée en 2006 à 13 560.01 € et se calcule de la façon suivante :

\* *Effectif total des agents permanents et non permanents rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 672 agents*

\* *Le taux d'emploi légal (6 %) fait que, d'après ce calcul, l'objectif à atteindre est de 40,32 donc arrondi à 40.*

Le nombre de personnes handicapées effectivement employées à la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est officiellement de **18**.

Le montant (hors taxes) des contrats de fournitures de sous-traitance avec des entreprises adaptées et des établissements d'aide par le travail qui correspond à 13 170 €. Les 13 170 € sont l'équivalent de 0,89 % d'utilisation d'une personne. Pour calculer le nombre de personnes manquantes, il faut soustraire de l'objectif à atteindre (40) le nombre d'agents handicapés de la collectivité (18) et l'aide à l'insertion soit **21,11 personnes manquantes**.

\* *Contribution versée par la Ville au titre de l'année 2006 = (21,11 x 400 fois le SMIC horaire et non 600 fois comme vous le mentionnez dans la question) - (21,11 x 400 fois le SMIC horaire x 80 %) = **13 560,01 €**. Nous bénéficions d'une réduction sur la contribution de 80% pour la première année d'application de la Loi.*

*A noter : le montant de la contribution fait l'objet d'une mise en place progressive ; celui-ci sera doublé en 2007, triplé en 2008, quadruplé en 2009 et quintuplé à partir de 2010.*

Il est donc important de mettre en place une procédure en collaboration avec le médecin du travail afin de recenser de façon exhaustive les agents handicapés et les inciter à déclarer leur handicap. On le sait dans cette collectivité, il y a des agents qui, pour un certain nombre de raisons (pudeur etc.) ne font pas mention de leur handicap et nous n'avons pas de moyens pour les obliger à dire quel est leur handicap. Cette déclaration ne peut relever que d'une démarche volontaire et individuelle de l'agent. Cela peut nécessiter une adaptation des conditions de travail par des moyens matériels spécifiques, ainsi que des horaires aménagés, une réduction des rythmes et de la charge de travail.

De plus, les actions envisagées par la Direction des ressources humaines pour se rapprocher des obligations humaines et légales sont les suivantes :

A) Tout d'abord, un effort est fait, dans la mesure du possible, pour le recrutement spécifique de travailleurs handicapés. Un agent handicapé a été recruté en octobre 2006. Vous comprendrez que je taise le nom et la nature du handicap de cette personne. Avant même qu'il y ait cette loi, nous avons déjà fait un certain nombre de choses. Il faudra acter l'effort qui a été fait même si nous payons une pénalité car de toute façon cela servira toujours dans le cadre de ce que pourquoi ces prélèvements sont faits.

B) Développement de l'aide par le travail avec des partenaires :

Préparation de repas par des Centres d'Aide par le Travail.

Travail de blanchisserie d'une partie du linge de la Ville par un Centre d'Aide par le Travail

C) Recensement des dépenses destinées à faciliter l'insertion professionnelle de personnes handicapées.

Aménagement de postes de travail, réalisation dans les locaux de travaux destinés à faciliter l'accès de personnes handicapées, formations destinées à compenser les conséquences des handicaps. Nous avons fait des travaux très importants pour faciliter cette insertion.

D) Création à la DRH d'un groupe Santé travaillant en transversalité avec les différentes directions et la médecine du travail pour assurer le suivi des dossiers des agents victimes d'accidents de service ou de maladies professionnelles, les agents devenus inaptes et reclassés.

E) Projet de création du pôle ressources pour permettre l'employabilité des personnes suivies dans le cadre du groupe santé ayant fait l'objet d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique ou d'une reprise à mi-temps thérapeutique.

Parallèlement, des formations d'initiation à l'informatique sont mises en place ainsi que des mesures d'accompagnement. Les agents sont affectés temporairement dans les différents services en fonction de leurs capacités et des besoins.

F) Enfin, pour être plus attentif à cette question et bénéficier d'une bonne information, participation aux forums et tables rondes organisés par les partenaires publics : Fond d'insertion pour les personnes handicapées, caisse des dépôts et consignations, mutuelle des fonctionnaires territoriaux, Centre de Gestion etc.

Voilà l'ensemble des actions volontaristes que nous menons pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans notre collectivité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3h00 (le 24.01.07)**